

Publié le : COMITE DU : 7 mars 2024
Présents : 6
Représentés : 3
Absents : 7
Pour : 9
Contre :
Abstention :

DELIBERATION N° : 42/2024
DGA DE SECTEUR : NATHALIE COLUCCI
SERVICE : CAISSE DES ECOLES
AFFAIRE SUIVIE PAR : AMELIE TORET

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2023 du budget de la Caisse des Ecoles

Le Comité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,
VU le décret n° 87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des Caisses des écoles,
VU l'Instruction budgétaire et comptable M 57,
CONSIDERANT que le Comité a la possibilité de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur,
CONSIDERANT que le compte de gestion transmis par le trésorier fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	
Excédant de l'exercice	7 587.52 €
Excédent antérieur reporté (ligne 002)	37 315.82 €
Excédent à affecter	44 903.34€
Résultat de la section d'investissement	
Déficit de l'exercice	- 1 751.37€
Excédent antérieur reporté (ligne 001)	4 805.54€
Excédent à affecter	3 054.17€


CONSIDERANT les excédents à affecter en section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil d'administration, la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 de la manière suivante :

- excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : **44 903.34€**
- excédent reporté en recette d'investissement (ligne 001) : **3 054.17€**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 tel que proposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,


Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 13/02/2024, se sont réunis à la Maison des Services Publics, ou sous forme de visioconférence, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 16 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 7 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Étaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, Mme Karla AREL, M. Adrien PIERSON, Mme Cédride FERREIRA, Mme Amandine JAULMES, M LUNDA Héritier.

Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON
M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.
Mme JAUNET donne pouvoir à Mme AREL.
M. LE MEUR donne pouvoir à M. Philippe ROGER.

Étaient excusés :

Mme SCHLATTER Mélanie, Mme KADDOUR Sonia, Mme LENHART Jocelyne, Mme Stéphanie GONCALVES, Mme GUYOT Fabienne, Mme GUENOUNOU Eugénia-Mahaela, M Emmanuel CUADRADO,

Étaient présentes également : Mme Nathalie Colucci, Directrice Générale des Services, M. Thierry FOURNIER, Directeur de l'Éducation, Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	16
En exercice :	16
Présents :	6
Représentés :	3
Absents :	7